



## La pêche au bar limitée

### BARNEVILLE-CARTERET

L'Association des Plaisanciers du Port de la Côte des Isles, dépendant de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et sportifs de France, était présente le samedi 13 juin à Carteret, au Pôle Nautique.

Daniel Lagarde, membre du bureau, expliquait au public la réglementation de la pêche en mer et de la pêche à pied.

Un peu de colère régnait chez les plaisanciers face à la réglementation de la pêche du bar.

En effet, les nouvelles réglementations de l'Europe permettent de pêcher seulement trois bars par jour et par pêcheur...

Alors que ces derniers se battent pour obtenir un quota annuel et non pas journalier.

A noter que les bars doivent mesurer un minimum de 42 cm.



Et Daniel Lagarde de s'exprimer : "Que la pêche reste un loisir accessible à tous avec des règlements pas trop compliqués..."